

FAITES PASSER L'INFO,

**+
SIMPLE**

TOUS

VOS EMBALLAGES SE TRIENT

à partir du 1^{er} septembre

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Tous les contenants et emballages
en plastique, en metal ainsi que les
cartonnettes, briques et cartons
vont désormais dans le sac jaune !



Un doute,
une question?
suivi.tri@cc-ce.com



WWW.CCCE.FR

CITEO



TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT

LES PLASTIQUES

à partir du 1^{er} septembre

LES MÉTAUX



Tous les emballages ménagers en plastique vont désormais dans le sac jaune (bouteille, flacon, sachet, pot, film, papier bulle, tube, boîte, barquette en polystyrène et autres emballages...)



En plus des contenants alimentaires métalliques habituels, les petits emballages métalliques sont également à mettre dans le sac jaune. (opercule, papier alu, couvercle, capsule de café, tube...)

CARTONNETTES BRIQUES & CARTONS

Les emballages de type cartonnette et les briques alimentaires vont eux aussi dans le sac jaune.



Les cartons sont acceptés en sac (1 sac maxi). Au-delà Apport en déchèterie.

à déposer dans les points
d'apport volontaire

PAPIER

VERRE



LE VERRE ET LE PAPIER ONT
CHACUN LEUR CONTENEUR DEDIE.

Dans le conteneur à verre il ne faut mettre que
le verre d'emballage (bocal, pot, bouteille, etc.)

Dans le conteneur à papier, il faut exclure le
papier cadeau et le papier kraft.

FOIRE AUX QUESTIONS

**QUELS EMBALLAGES
PUIS-JE METTRE
DANS LE SAC JAUNE ?**

Finis le casse-tête du tri !
À partir du 1^{er} septembre
2020, c'est simple, tous les
emballages vont dans le sac
jaune.

Concernant le papier et le
verre, la consigne ne change
pas, ils doivent être déposés
dans les conteneurs

**DOIS-JE LAVER MES
EMBALLAGES AVANT
DE LES METTRE
DANS LE SAC JAUNE ?**

Non, il faut juste que les
emballages soient bien vidés
de leur contenu.

**Y-A-T-IL DES GESTES
À CONNAITRE POUR
BIEN FAIRE LE TRI ?**

Afin de faciliter le travail des
personnes travaillant en
centre de tri et aussi d'éviter
les refus de tri, voici deux
gestes simples qui feront de
vous des experts du tri :

- Ne pas imbriquer les
emballages ;
- Détacher les opercules
(exemple : opercule de la
bouteille de lait ou du pot de
crème fraîche).

**QUE VONT DEVENIR
CES EMBALLAGES ?**

- Les papiers, cartonnets
et cartons seront incorporés
dans la fabrication de
nouveaux papiers, cartons ou
papiers absorbants ;
- Les métaux et le verre sont
recyclables à l'infini (les
bouteilles redeviennent des
bouteilles) ;
- Les plastiques seront
recyclés pour 80% d'entre
eux. Les 20% restants, trop
complexes à recycler avec
les techniques actuelles
seront valorisés
énergétiquement.

Un doute, une question ? suivi.tri@ce-ce.com

CITEO

